



Presse

Lu pour vous

L'EXPRESS

Mercredi 8 juin 2016

Romain D. grièvement blessé: faut-il interdire les grenades de désencerclement?

La grenade à main de désencerclement (GMD) est-elle menacée? Cette munition utilisée par les forces de l'ordre est la principale suspecte dans la blessure de Romain D., ce jeune comédien âgé de 28 ans qui s'est écroulé en marge d'un cortège contre la loi Travail. Plongé dix jours dans un coma médicamenteux, il est sorti de cette sédation le 6 juin, sans que l'on sache quelles séquelles il encourt ni, pour l'heure, le rôle exact de ce dispositif balistique.

Un engin "sublétal"

"Si la grenade est à l'origine de ces blessures, et qu'il y a un risque qu'un accident de ce type se renouvelle, le ministère de l'Intérieur prendra ses dispositions", lâche Denis Jacob, le secrétaire général du syndicat Alternative Police Cfdt.

Les grenades désencercclantes sont des armes à feu, explosives, classées parmi les engins "sublétaux". "Ni conçue, ni destinée à tuer, elle n'en demeure pas moins une arme, dont il convient de ne pas sous-estimer la dangerosité", écrit une circulaire du ministère de l'Intérieur, datée de septembre 2014.

Très étroit, leur usage est réservé aux policiers et gendarmes qui sont formés en ce sens, et doit être "proportionné". Il est prescrit à des situations bien précises, à savoir "d'encerclement" ou "de prise à partie par des groupes violents et armés".

18 plots en plastique projetés

1,5 seconde après avoir été dégoupillée, s'active une charge de TNT qui projette 18 plots (ou galets) en plastique, chacun avec une force cinétique de 80 joules, dans un rayon de dix mètres environ.

La précaution réclame que ces grenades soient propulsées "au ras du sol, en direction du groupe d'éléments hostiles à disperser". "Dans la mesure du possible", elles doivent tenir compte en tenant compte "des particularités environnementales afin de prévenir tous les dommages collatéraux".

Les GMD en accusation

Deux enquêtes ont été diligentées par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la police des polices, après la chute de Romain D. Des images circulant sur Internet font peser la responsabilité sur la grenade désencerclante, jetée par un policier d'une compagnie d'intervention de la préfecture de police de Paris. En effet, l'instant d'après, Romain D. s'effondre au sol, la tempe ensanglantée. Une vidéo que s'est procurée *Le Petit journal*, diffusée lundi soir, accrédite le lien de causalité.

Les GMD ont pour spécificité de heurter le bas des jambes. Toutefois d'après *Le Monde*, les galets des grenades peuvent atteindre le visage. Romain D. a-t-il été touché par un de ces palets? Par le bouchon déclencheur en métal? L'examen des vidéos en ligne peut laisser à penser qu'un usage non-réglementaire de la GMD est en cause.

Un usage sans sommation possible

Les consignes fixées par la circulaire de 2014 ont-elles été outrepassées? Denis Jacob, de la CFDT Police, fait valoir un autre alinéa de ce texte. Peu cité jusqu'ici, l'article 2-3 (Annexe IV) pose qu'en cas de "dispersion d'un d'attroupement", la GMD peut être lancée "sans sommation" en cas "de violences ou de voies de fait exercées contre les forces de l'ordre" - ce que les vidéos de la scène semblent a priori écarter - ou "si elles ne peuvent défendre autrement le terrain qu'elles occupent".

Attroupement? Violences? Aux enquêteurs de l'IGPN reviendra le dernier mot. Si le rôle de la grenade est avéré ou si un mauvais usage est prouvé, il y a fort à parier que la question de son maintien dans l'arsenal répressif sera posée.

455 GMD en 2015

Souvent contestés par les manifestants, ces engins balistiques sont un pivot de l'arsenal des forces de l'ordre. Dans son bilan d'activité, livré le 6 juin, l'IGPN chiffre à 455 le nombre de GMD utilisées en 2015. Un total qui serait stable par rapport aux années précédentes, mais il n'existe aucune statistique publique pour le vérifier...

"Le risque zéro n'existe pas"

"Taser, Flash Ball... Quelle que soit l'arme non létale, le risque zéro n'existe pas. S'il faut interdire toutes les armes des policiers à ce prétexte, on n'aura plus rien pour travailler", tranche Denis Jacob. Ces grenades, il les juge "essentiels dès lors qu'on est confrontés à une virulence." Quid d'armes moins dangereuses? "Qu'on nous mette alors d'autres moyens à disposition, dit le policier. Face à des casseurs, ce n'est pas avec un casque et un bouclier qu'on va assurer le maintien de l'ordre"